



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 30 mars 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	11
VOTANTS	19
DATE DE CONVOCATION	
23 mars 2023	
DATE D’AFFICHAGE - 6 MARS 2023	
Codification : 7.5	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le - 4 MARS 2023 et publication du - 4 MARS 2023 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-trois, le trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-trois mars deux mille vingt-trois s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Sylvie RENARD, Sylvain GIRARDIN et Roseline TRAMBOUZE.

Absents avec excuse :

Patrick DUCROS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE
Didier DUPIN donne pouvoir à Bernard PLACE
Marcel DUMAS donne pouvoir à Sylvie RENARD
Patricia PERRET donne pouvoir à Roseline TRAMBOUZE
Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Christine VALADE
Patrick PORNET donne pouvoir à Sylvain GIRARDIN
Isabelle ROUVIDAN donne pouvoir à André ALEX
Lucie ROCH donne pouvoir à Fabienne STALARS

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Christine VALADE

OBJET : 2023-021 : Aide aux populations d'Ukraine – concours financier au CCAS de Roanne

Considérant la situation en Ukraine et la nécessité de continuer à accompagner les familles ukrainiennes dans le Roannais.

Considérant la capacité juridique et logistique du Centre Communal d'Action Sociale de Roanne de centraliser le concours financier des communes et de constituer un fonds de solidarité.

Vu la réunion des Maires de l'arrondissement de Roanne du 1er mars 2022 ainsi que celle du 28 mars 2023 avec l'approbation d'un concours financier de chaque commune à hauteur de quarante centimes par habitant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20230330-2023-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Affichage : 06/04/2023

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'apporter** un concours financier à hauteur de quarante centimes par habitant, soit un montant de 914 euros au fonds de solidarité mis en place au CCAS de Roanne pour soutenir, accueillir, accompagner les populations touchées par la situation en Ukraine.
- **De Verser** le montant de ce concours financier au centre communal d'action sociale de Roanne.
- **D'imputer** cette dépense correspondante sur le compte 65888 la section de fonctionnement du budget général.

Le Maire, le Trésorier sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 4 avril 2023



Le Maire,
Jean-Yves BOIRE

Le secrétaire de séance

Christine VALADE